

LETEYGEON S.A. - HEREMENCE



RAPPORT DE GESTION 2013/2014

44^e EXERCICE

DU 1^{er} OCTOBRE 2013 AU 30 SEPTEMBRE 2014

ACTIONNAIRES

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Hérémenche, Hérémenche	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2013 à 2017.

Mme, MM.	Régis Bovier	à Hérémenche, Président
	Grégoire Dayer	à Sion, Vice-Président
	Marielle Dayer	à Hérémenche
	Jean-Daniel Dayer	à Hérémenche
	Jean-Albert Ferrez	à Verbier
	Philippe Varone	à Sion

Secrétaire du conseil d'administration

M. Antoine Genolet, à Hérémenche

Chef d'exploitation

M. Maurice Perraudin, à St-Léonard

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion

Office de contrôle représentant les actionnaires

M. Michel Bornet, à Bramois
M. Arthur Sierro, à Hérémenche

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du quarante-quatrième exercice de la société, clos le 30 septembre 2014.

EXPLOITATION

L'exercice sous revue a été marqué par un hiver remarquablement pauvre en précipitations auquel a succédé un été exceptionnellement pluvieux. Le bassin versant de notre aménagement a cependant bénéficié d'une couverture neigeuse printanière supérieure aux autres régions du Valais central. Ainsi, compte tenu des 1.8 GWh dus par la société Alpiq pour des restitutions à la prise d'eau de Praperoz, la production annuelle brute se monte à 117 % de la moyenne de référence.

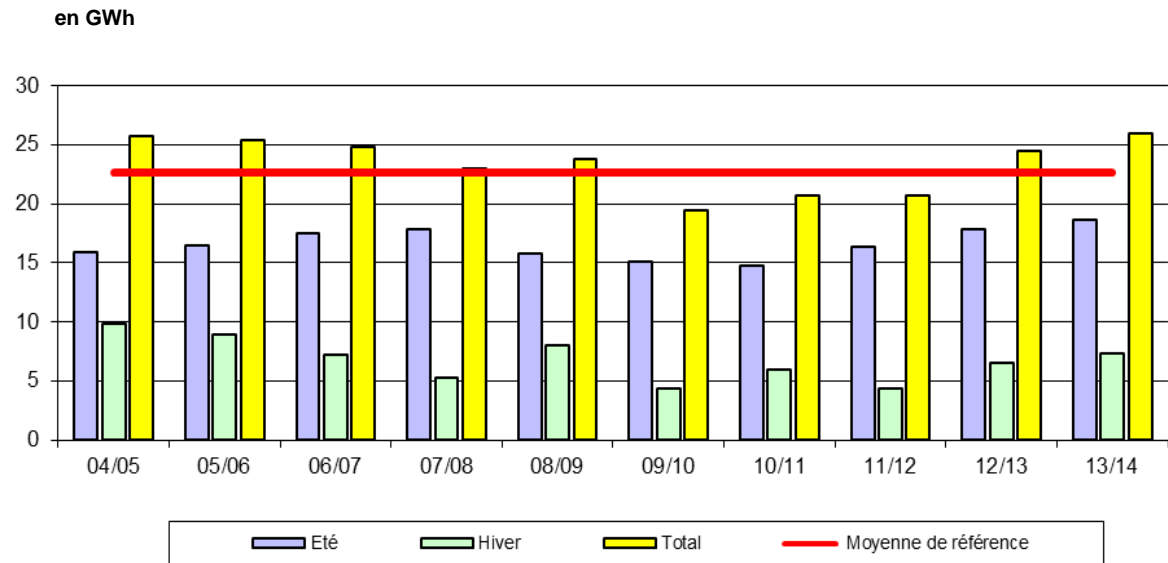
Les révisions annuelles se sont déroulées en deux phases. La première, en octobre 2013, a été mise à profit pour effectuer les maintenances des installations de Praperoz. La seconde, en février 2014, a permis d'effectuer les interventions nécessaires à la centrale de Sauterot lorsque les débits de la Dixence étaient au plus bas. Les pertes d'eau ont ainsi été notablement minimisées. Hormis les activités habituelles, les travaux ont porté sur le remplacement du revêtement de protection anticorrosion intérieure de la conduite forcée, en amont de la vanne sphérique, et sur le polissage de la roue pelton.

Durant l'été, une étude relative aux risques de corrosions extérieures de la conduite forcée a été menée par une entreprise spécialisée. Il ressort que l'installation n'est pas affectée par des courants vagabonds mais que ponctuellement une amélioration de la tenue à la corrosion galvanique pourrait être envisagée. Une analyse détaillée des endroits concernés sera réalisée en 2015.

Conformément à l'art 43a de la LEaux, le canton a édicté un catalogue de mesures visant à diminuer l'impact négatif des forces hydrauliques touchant la migration des poissons, les éclusées ainsi que le charriage. Les projets retenus seront exécutés par les sociétés hydroélectriques et indemnisés par swissgrid après les réalisations. Les frais d'entretien ultérieurs seront, par contre, à la charge des forces hydrauliques. Pour Leteygeon SA, les mesures prévues portent sur des modifications du captage de Praperoz afin de rétablir la migration piscicole descendante et améliorer le charriage des sédiments lors des crues.

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	2013/2014 MWh	2012/2013 MWh	Moyenne de référence MWh
Semestre d'hiver	7 325	6 560	6 402
Semestre d'été	18 589	17 862	16 060
Production annuelle	25 914	24 422	22 462



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 25'727 MWh.



Personnel

Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel de Lizerne et Morge SA pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder à la désignation de l'organe de révision pour une année.

COMPTES ANNUELS

Principes régissant l'établissement des comptes

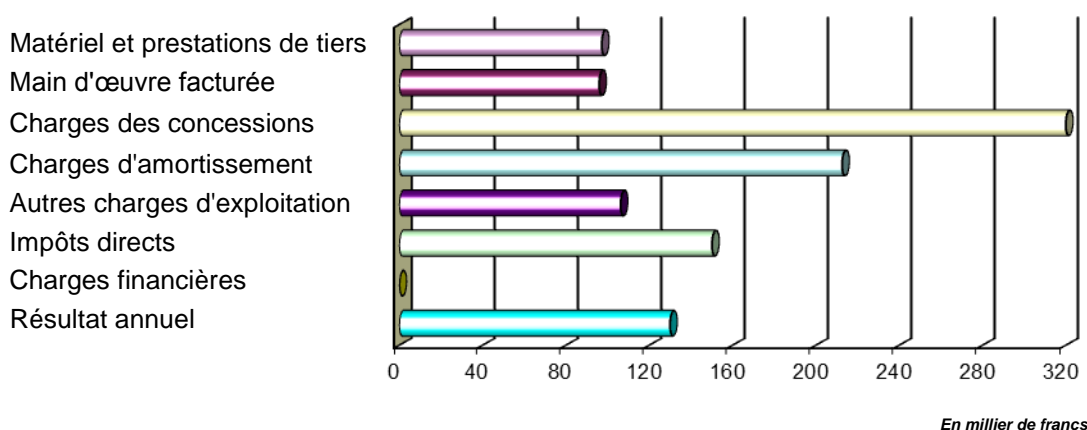
Les comptes annuels 2013/2014 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2013/2014 s'élève à Fr. 889'043.--, en augmentation de Fr. 987.-- par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 1'138'500.-- contre Fr. 1'085'223.-- pour l'exercice précédent.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice aux partenaires.

Le compte de régularisation de l'actif englobe la valeur des impôts anticipés à récupérer.

Passif

Les dettes résultant d'achats et de prestations enregistrent les montants à payer aux divers fournisseurs après la clôture.

Le compte de régularisation du passif enregistre principalement les redevances courues.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'assemblée générale du 14 mars 2014 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier Sàrl, à Sion.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2013/14	2012/13
Frais annuels à la charge des partenaires	4	1'138'500	1'085'223
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits d'exploitation		1'138'500	1'085'223
Matériel et prestations de tiers		- 97'232	-72'747
Main d'œuvre facturée		- 96'000	-96'000
Charges des concessions	5	- 342'755	-364'815
Impôts sur le capital et impôts divers		- 34'163	-36'954
Charges d'amortissement		- 212'600	-212'900
Autres charges d'exploitation		- 106'293	-104'640
Charges d'exploitation		- 889'043	-888'056
Résultat avant intérêts et impôts		249'457	197'167
Produits financiers		228	3'779
Charges financières		- 59	-1'945
Produits/Charges hors exploitation		- 3'638	-1'613
Résultat avant impôt sur le bénéfice		245'988	197'388
Impôt sur le bénéfice	6	- 115'988	-67'388
Résultat		130'000	130'000

BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2014	30.09.2013
Immobilisations corporelles		2'529'300	2'740'900
Immobilisations incorporelles		44'900	45'900
Total de l'actif immobilisé	2	2'574'200	2'786'800
Créances résultant de ventes et de prestations	7	96'521	13'198
Autres créances	8	53'543	127'717
Comptes de régularisation actif	9	42	26
Liquidités		497'062	373'696
Total de l'actif circulant		647'168	514'637
TOTAL DE L'ACTIF		3'221'368	3'301'437
Capital-actions		2'000'000	2'000'000
Réserve générale		367'000	357'000
Réserve contractuelle		300'000	300'000
Résultat au bilan		130'000	130'000
Total des fonds propres		2'797'000	2'787'000
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	74'472	142'092
Comptes de régularisation passif	11	349'896	372'345
Total des fonds étrangers à court terme		424'368	514'437
Total des fonds étrangers		424'368	514'437
TOTAL DU PASSIF		3'221'368	3'301'437

TABLEAU DE FINANCEMENT

en CHF	2013/14	2012/13
Résultat	130'000	130'000
Amortissements	212'600	212'900
Cash flow	342'600	342'900
Variation de l'actif circulant net	-99'234	139'398
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	243'366	482'298
Investissements sur immobilisations corporelles	0	0
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Flux de fonds relatifs à l'investissement	0	0
Free cash flow	243'366	482'298
Dividende distribué	-120'000	-120'000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-120'000	-120'000
Variation des liquidités	123'366	362'298
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	373'696	11'398
Liquidités à la fin de l'exercice	497'062	373'696
Variation des liquidités	123'366	362'298

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2012	2'000	647	130	2'777
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2012/2013			130	130
Capitaux propres au 30.09.2013	2'000	657	130	2'787

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2013	2'000	657	130	2'787
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2013/2014			130	130
Capitaux propres au 30.09.2014	2'000	667	130	2'797

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément à l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils fournissent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2012	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2013	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Amort. cumulés au 01.10.2012	-36.6	-11'019.5	-147.6	0.0	-11'203.7
Amortissements planifiés 2012/2013	-1.1	-211.2	-0.6	0.0	-212.9
Amortissements non planifiés 2012/2013	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amort. cumulés au 30.09.2013	-37.7	-11'230.7	-148.2	0.0	-11'416.6
Valeur comptable nette au 30.09.2013	45.9	2'714.5	26.4	0.0	2'786.8
Valeurs d'achat au 01.10.2013	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Changement de positions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2014	83.6	13'945.2	174.6	0.0	14'203.4
Amort. cumulés au 01.10.2013	-37.7	-11'230.7	-148.2	0.0	-11'416.6
Amortissements planifiés 2013/2014	-1.0	-211.0	-0.6	0.0	-212.6
Amortissements non planifiés 2013/2014	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amort. cumulés au 30.09.2014	-38.7	-11'441.7	-148.8	0.0	-11'629.2
Valeur comptable nette au 30.09.2014	44.9	2'503.5	25.8	0.0	2'574.2

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2014, à CHF 23.47 mio (30.09.2013 CHF 23.47 mio).

3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Charges des concessions

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	205'575	218'824
Redevances, concessions aux communes	137'180	145'991
Total	342'755	364'815

6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	104'755	99'310
Rattrapage 2009 – 2011	0	-31'922
Rattrapage 2012 – 2013	11'233	0
Total	115'988	67'388

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Leteygeon SA a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais, contre les décisions de taxation des impôts 2009 à 2011. Elle demande que, si des procédures devaient déboucher sur des jugements déclarant le modèle d'imposition partiellement ou complètement inapplicable, un modèle uniforme soit appliqué à toutes les sociétés de production électrique afin de garantir l'égalité devant l'impôt (voir aussi la note 14). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

7- Créances résultant de ventes et de prestations

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Vis-à-vis des actionnaires	88'560	5'641
Vis-à-vis des tiers	7'961	7'557
Total	96'521	13'198

8- Autres créances

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Avoir fiscal	53'543	127'717
Total	53'543	127'717

9- Comptes de régularisation actif

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Avoir fiscal	42	26
Vis-à-vis des tiers	0	0
Total	42	26

10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis des tiers	74'472	142'092
Total	74'472	142'092

11- Comptes de régularisation passif

en CHF	30.09.2014	30.09.2013
Dettes fiscales	297'055	310'230
Vis-à-vis des tiers	52'841	62'115
Total	349'896	372'345

12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

13- Evaluation des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques à laquelle doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

14- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Leteygeon SA et le Canton du Valais concernant les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2014. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Leteygeon SA au 30.09.2014.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	2013/14	2012/13
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	130'000	130'000
Résultat au bilan	130'000	130'000
Dividende 6 % (exercice précédent: 6 %)	120'000	120'000
Attribution à la réserve générale	10'000	10'000
Report à nouveau		-
Total	130'000	130'000

Sion, le 21 janvier 2015

Au nom du Conseil d'administration

Le Président

Le Secrétaire

Régis Bovier

Antoine Genolet

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LETEYGEON SA, HEREMENCE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30.09.2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire G. Follonier Sàrl

Mathias Pellaud

Réviseur agréé

Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral